

secteur a refusé. Au 4^{eme} arrêt, la transaction est convenue à 1.500.000 F montant que le chef de secteur attend à recevoir à Kyabé. Aussi pendant le trajet, le convoi n'est pas entré à Roro comme l'a prédit le chef de secteur et par contre, quand ils sont arrivés aux environs de Roro, « les enfants » du député ont appelé ce dernier qui a écouté le chef de secteur pêche au téléphone et lui a demandé de venir avec les enfants à sa position à Kyabé.

Egalement lors du trajet vers Kyabé le braconnier Mahamat Dagui, comme son véhicule (du député) suivait celui du chef de secteur, a procédé à la distribution dans le villages rencontrés de la viande des phacochères à l'insu du chef de secteur au point quand le véhicule est entré chez le député, il y avait rien, ni phacochères, ni trace de phacochère, alors que le chef de secteur demeure convaincu que la viande est entrée chez le député.

L'agent chef de secteur lors de sa déclaration de tenir en état d'arrestation le véhicule du député, son contenu et ses occupants, déclare cependant avoir retiré l'arme, un morceau de viande boucané, une cartouche comme matière à conviction.

Arrivée donc chez le député, le chef de secteur a trouvé au fond de la salle du député, plusieurs personnes qui étaient un peu à distance et qui suivait la conversation entre le député et le chef de secteur.

En fait, d'après le chef de secteur, le député en le voyant a déclaré qu'il a envoyé les enfants pour lui chercher deux pintades alors qu'ils sont partis faire de bêtises de cette grandeur. Après quelques explications, le député a sorti une liasse de 50.000 F pour donner au chef de secteur. Celui-ci n'étant pas satisfait est sorti et à son retour, le député sollicite le concours d'un de ses amis qu'il a préféré taire le nom. Ce qui fait un total de 100.000 F remis au chef de secteur pêche.



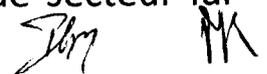
Le chef de secteur dit prendre cette somme malgré lui car elle est insignifiante à comparer à l'acte commis. Le chef de secteur ressort et repart à son chantier de Boum Kebir, d'où il est resté toute la journée du 02 mars 2012.

Le **3 mars 2012** alors que le chef de secteur Monsieur Nicolas s'apprête à reprendre ses activités pour la suite de cette affaire, il fut surpris par l'appel très matinal de l'agent de l'ANS qui a déjà eu vent de l'affaire. L'agent de l'ANS lors de notre rencontre, nous confirme qu'il est tenu au courant par l'entourage du député par un militant de l'UFD/PR qu'il compte taire le nom quoi qu'il advienne.

Le chef de secteur est pris en interrogatoire par les agents de l'ANS qui cherchent la véracité des faits auprès de Nicolas, le chef de secteur qu'il doute de la sincérité. Mais après quoi, Nicolas ayant fait un coup de maître n'a laissé aucun élément l'échappé. Alors ils s'engagent tous le chef de secteur, Nicolas, et deux agents de l'ANS Bourma et Adam d'aller rencontrer le député pour mieux appréhender le contour de cette affaire.

Arrivé chez le député, Bourma Mahamat agent ANS a pris la parole pour lui demander ce qui s'est passé hier et avec tout le respect de son rang, le député leur déclare qu'il a envoyé les enfants pour lui chasser deux pintades mais ils ont tués des phacochères. Je considère que c'est un incident, Bourma lui a répondu, phacochère ou pintade, vous êtes le commanditaire et c'est vous qui avez la responsabilité car c'est avec votre véhicule et votre arme. Le député s'est montré fâché mais revient pour dire, je ne sais pas qui vous représentez.

C'est ainsi que l'agent ANS se présente, je m'appelle Bourma Mahamat du service nationale de sécurité et lui a donné un faux numéro de téléphone Tigo et Airtel. Après quoi le député a sorti une arme "longsister" américain dix coups et dit c'est ça mon arme de sécurité personnelle. Par contre le député s'est adressé au chef de secteur pour lui dire que vous m'avez trahit. Le chef de secteur lui



répond que « je vous ai dit que ceux qui mangent avec vous vont vous trahir ». Le député reprend qu'il est surpris que la sécurité l'interpelle. Il quitte le salon en nous abandonnant et revient de nouveau vers nous et déclare qu'il n'a plus rien à nous dire et faites vos rapports comme vous voulez et nous montre la porte de sortie de sa concession.

Aussitôt sorti que le chef de secteur informe véritablement le préfet vers 10 heures, le samedi 03.03.2012 du vrai contour de l'acte commis par le député et en même temps tient au courant le délégué de l'environnement et l'assure du compte rendu détaillé qui lui parviendra. La présence des services de l'ANS à coté du chef de secteur chez le député a exacerbé la colère de certains militants de l'UFD/PR qui élèvent déjà le ton contre ce qu'ils considèrent comme manipulation politique contre leur leader et croient interpeller le yondo pour régler tout cela. Entre temps, le député également décide de tenir au courant le préfet vers les 11heures, ce samedi 03 mars 2012 et lui trace son projet de poursuivre encore sa mission pour trois ou quatre jours supplémentaires quand à connaître quelques jours de retard sur la rentrée parlementaire du 05 mars 2012.

Le soir aux environs de 20 heures, une patrouille mixte de sécurité longe la route du député et se retrouve nez à nez avec le véhicule du député qui rentre dans sa cour et la patrouille tente d'intercepter le chauffeur et lui arracher la clef. Une forte alternation intervient et le préfet ordonne à la patrouille de quitter le domicile du député c'est ce qui fut fait. La jonction et les successions d'escarmouches autour de cette affaire de braconnage et le comportement de plus en plus ahurissant de ces militants qu'il ne pourra pas maîtriser si l'administration venait à tenter de lui prendre le véhicule ou le chauffeur, la nuit aidant, le député a décidé à 4heures du matin de quitter Kyabé.

Jony *MR*

Il passe devant le commissariat de police et entre chez le préfet à 05 heures 15 mn où il annonça à ce dernier que la situation devient intenable parce qu'il y a risque d'émeute et qu'il compte plutôt se rendre à Sarh pour rendre compte au Gouverneur. Le préfet trouve sage cette décision.

Le député Gali, parti dimanche 04 mars 2012 de Kyabé pour Sarh sans avoir livré les braconniers, ni son chauffeur ni son véhicule déclaré saisi au nom de la loi, les agents de sécurité dans leur ensemble informent leur chef hiérarchique à Sarh. Le compagend informe les agents qui sont à la barrière de Helibongo pour la traversée du bac. Le préfet tient au courant le Gouverneur et tous sont mobilisés au maximum pour empêcher le député d'extirper des griffes des agents de sécurité, son chauffeur et le braconnier.

V. ETAPE D'HELIBONGO

Le député Gali, arrive à la barrière de Helibongo, est arrêté par les agents de la gendarmerie qui l'informent qu'ils sont réquisitionnés pour fouiller son véhicule. Qui vous a ordonné, le compagend de Kyabé. Il leur répond ce n'est pas votre rôle, vous n'êtes pas des agents de l'ANS. Il ordonne à son chauffeur de contourner la barrière, ce qui fut fait, il monte sur le bac et descend à pied pour arracher la barre de la barrière de l'autre rive et continue sa course vers Sarh.

A l'étape d'Helibongo, il faut relever que la barrière se ferme tous les soirs à 17 heures et s'ouvre le matin à 07 heures. En dehors de ces heures ci il y a que la brigade qui contrôle voire ferme la traversée. Le député serait arrivé à la barrière aux environs de 06 heures 30mn. Dans sa course vers Sarh, il a été arrêté à 03 ou 04 km aux environs de la CST par des gendarmes qui l'ont conduit à la légion où il est resté de 07 heures à 14 heures 40 mn sans aucune procédure.

Aussi, la brigade d'Helibongo a déclaré que le député, du bac d'Helibongo avait emprunté un instant la piste de Kokaga qui mène

